



Bruxelles, le 12 mai 2017
(OR. fr)

8981/17

**Dossier interinstitutionnel:
2016/0345 (COD)**

CODEC 760
CODIF 16
MI 390
PI 52

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la marque de l'Union européenne (texte codifié) (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 31 octobre 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 118 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 27 avril 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 12/17.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

¹ doc. 14137/16.

² doc. 8530/17.

